



EXPO-BOURSE MONTEUX 2024

**LES 21 ET 22 SEPTEMBRE 2024
de 9h à 18h**

**Salle de la Vannerie
48 place du Sénateur Bérard
84170 MONTEUX**

La date limite de réception des inscriptions est fixée au

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024 INCLUS

**Veillez respecter impérativement cette date pour faciliter les
démarches auprès des DDPP respectives.**

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner
la feuille d'inscription par courrier à

**M. HELLIOT Jean-Paul - 464 chemin des Costes - 30200 CHUSCLAN
ou par e-mail : ✉ ornia.rp@gmail.com**

Renseignements : ☎ 04 66 90 00 38 - ☎ 06 15 12 65 24

Vétérinaire sanitaire : Clinique vétérinaire Clément V - Monteux

Entrée gratuite

DEROULEMENT DE L'EXPOSITION

- L'enlogement des oiseaux s'effectuera le ***jeudi 19 septembre, de 14 h à 20 h.***
- **Vendredi 20 septembre : visite des écoles et inauguration de l'expo à 19h00**
- L'ouverture au public le **samedi 21 et dimanche 22 septembre de 9h à 18h**
- Les éleveurs retireront leurs oiseaux le ***dimanche 22 septembre après 18 h 00.***
- ***L'accès des exposants et visiteurs à la salle de la Vannerie sera soumis aux exigences sanitaires en vigueur à la date de l'exposition.***

CHARTRE DE QUALITE

ORNIA respectera la charte de la manifestation organisée par l'UOF COM France adoptée par les présidents de région le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007.

ORNIA s'engage à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, aux meilleurs soins, à l'entretien, à la sécurité des oiseaux et à suivre la réglementation sanitaire en vigueur.

L'organisation ne sera pas tenue responsable des décès ou des vols éventuels.

FORMALITES VETERINAIRES

- **Sur le plan sanitaire, la réglementation en vigueur sera appliquée :**
 - Une **attestation de provenance** mentionnant l'absence de maladies infectieuses en particulier la maladie de Newcastle dans leur département sera demandée par l'organisateur auprès des DDPP concernées,
 - L'éleveur exposant devra fournir une **attestation sur l'honneur** (vous signerez cette attestation lors de l'encagement) attestant que ses oiseaux sont élevés systématiquement en volière et n'ont pas participé à une manifestation internationale dans les 30 jours précédant l'expo de Monteux. Dans le cas contraire, l'éleveur devra fournir un certificat vétérinaire daté de moins de 5 jours attestant de la bonne santé des oiseaux en précisant leur numéro de bague.
 - Les organisateurs et le vétérinaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

REGLEMENT DE LA BOURSE

SECTION ORNITHOLOGIE

- Les **inscriptions** devront se faire par **Ornithonet** et, pour les éleveurs isolés, par l'envoi du formulaire UOF (voir annexe) à M. HELLIOT Jean-Paul, au plus tard samedi 07/09/2024 à 23h59.
- **Seules les personnes identifiées par des gilets ORNIA seront autorisées à vendre les oiseaux.**
- La bourse est ouverte à tous les éleveurs et à tous les oiseaux (sauf la faune européenne en phénotype sauvage).
- **Un prélèvement de 10%** sur les ventes des oiseaux sera appliqué.
- Un **prix minimum** est fixé pour chaque oiseau en bourse : canaris de couleurs : 25€, canaris de posture : 20 €, perruches : 15€, petits exotiques domestiques et cailles : 12€, diamants australiens et autres exotiques : 35€, colombes : 15€. Le prix de vente sera automatiquement relevé s'il est inférieur à ce prix minimum.
- Les oiseaux devront être de propre élevage, bagués au diamètre réglementaire et être âgés de 2 ans maximum (2022-2023-2024) pour les canaris, 3 ans maximum (2021-2022-2023-2024) pour les exotiques bec droit et la faune européenne, 3 ans maximum (2021-2022-2023-2024) pour les petits psittacidés et 5 ans maximum (2019-2020-2021-2022-2023-2024) pour les grands psittacidés.
- Les oiseaux présentés devront présenter un réel intérêt pour l'élevage et être dans un état de santé irréprochable.
- Pour les oiseaux sexés ADN, le préciser sur la feuille d'engagement et joindre le(s) certificat(s) de sexage qui sera (seront) remis à l'acheteur.
- Indiquer également si l'oiseau est porteur d'une mutation et s'il est inscrit à l'I-FAP.
- **IMPORTANT :** Pour les **oiseaux cédés par couple**, seul l'organisateur peut en faire la saisie. Vous devrez donc saisir vos oiseaux par Ornithonet comme d'habitude et il vous faudra impérativement envoyer à Jean-Paul HELLIOT votre liste avec les couples souhaités, assez tôt pour qu'il puisse les saisir.
- Les oiseaux protégés (convention de Washington ou loi de 1976) et/ou inscrits à l'iFAP devront être accompagnés des autorisations nécessaires à leur présentation et transport (nous contacter si doute).
- L'organisateur se réserve le droit d'écarter tout oiseau qui ne correspond pas à ces critères.

Toute participation à l'exposition entraîne l'acceptation du règlement intérieur ci-dessus.

Les membres d'**ORNIA Rhône Provence** vous réserveront le meilleur accueil
et vous espèrent nombreux.
Bien cordialement et à bientôt !